

Les 12 documents à sortir le jour J

Rassemblez ces pièces dans un classeur, dans l'ordre de la visite. Un contrôle où tout est accessible en quelques minutes se passe bien ; un contrôle où chaque document se cherche donne au contrôleur une raison de creuser.

-
- ☐ **01 Le certificat bio en cours de validité**
Délivré via TRACES NT. Vérifier la date et que toutes les productions actuelles y figurent.
 - ☐ **02 La notification d'activité à l'Agence Bio**
À jour de vos activités réelles (production, transformation, achat-revente).
 - ☐ **03 Le contrat avec l'organisme certificateur (licence)**
Périmètre à jour : surfaces, ateliers, sous-traitance éventuelle.
 - ☐ **04 La description de l'unité de production**
Plan, zones de stockage, mesures de séparation bio / non bio. Mise à jour après tout changement.
 - ☐ **05 Le registre parcellaire**
Chaque parcelle avec son statut : bio, C1, C2 ou C3. Dates de début de conversion documentées.
 - ☐ **06 Le registre des interventions culturales**
Semis, plantations, traitements, amendements — dates, parcelles, quantités, au fil de l'eau.
 - ☐ **07 Les factures d'achat des intrants**
Semences, plants, terreaux, amendements, traitements : une facture pour chaque entrée.
 - ☐ **08 Les garanties bio des fournisseurs**
Certificat bio valide à la date d'achat pour chaque fournisseur (TRACES NT ou annuaire Agence Bio).
 - ☐ **09 Les autorisations de dérogation (semences non bio)**
Obtenues AVANT le semis via la base nationale des semences biologiques.
 - ☐ **10 Le registre de récolte**
Quantités récoltées par culture et par parcelle, avec les dates. Le pivot du bilan matière.
 - ☐ **11 Les factures et registres de vente**
Factures pro, relevés de marchés et paniers, mentions bio conformes. L'aval de la traçabilité.
 - ☐ **12 Les étiquettes et supports de communication**
Logo européen conforme, code de l'organisme certificateur (FR-BIO-XX), aucune mention bio sur du C1.

D'après le règlement (UE) 2018/848 et le règlement d'exécution (UE) 2021/2119. Le détail de chaque document, les écarts les plus fréquents en maraîchage et leurs conséquences : polen.bio/blog/contrôle-bio-documents

Version août 2026 — proposé par polen.bio, le logiciel de gestion des fermes en vente directe. Document indicatif : votre organisme certificateur reste la référence pour votre situation.